

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24 Novembre 2020

Dossier complet le

25 Novembre 2020

N° d'enregistrement :

F.974.12.P.00333

### 1. Intitulé du projet

Opération terrain "La Case"

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV LA CASE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

PIETRERA Antoine

RCS / SIRET

8	8	3	6	3	6	0	0	3	0	0	0	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SCCV

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Le terrain d'assiette présente une superficie de 0.82 ha et la surface plancher créée est de 14 511 m <sup>2</sup> → CAS PAR CAS
41. Aires de stationnement	Absence d'aire de stationnement ouverte au public de + de 50 places → Non concerné
Rubrique 2.1.5.0 IOTA	DECLARATION

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet situé à Trois Mares au Tampon, qui présente une superficie d'environ 0.82 ha projette la réalisation d'un programme mixte avec 202 logements; des bureaux et des commerces en rez de chaussée de la rue Charles Baudelaire. Le projet prévoit une grande mixité sociale alliant des programmes de Logements Locatifs Très Sociaux (LLTS) au logement intermédiaire type "Prêt Locatif Intermédiaire" (PLI). La Surface de Plancher qui constitue la somme des surfaces de plancher de chaque niveau est de 14 511 m<sup>2</sup> (12 583 m<sup>2</sup> en habitation; 1 658 m<sup>2</sup> de bureau; 271 m<sup>2</sup> de commerce). Chaque groupe de logement possède son parc de stationnement sous les logements. Le programme compte 239 places de stationnements.

Le projet nécessite trois démolitions : la surface à démolir est de 608 m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet est réalisé conformément aux objectifs de densification du SAR et de l'OAP 6 du PLU du Tampon qui destine le secteur d'étude stricto sensu à l'habitat collectif, semi-collectif et résidentiel avec une densité de 50 logements par ha. L'OAP souhaite structurer la ville en permettant aux espaces libres ou sous occupés de recevoir des opérations d'aménagement. Le projet répond à cet objectif en aménageant une dent creuse, sans impact sur les secteurs agricoles et les corridors écologiques à préserver.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'étaleront sur 30 mois. La base vie du chantier est situé sur le terrain d'assiette, hors zone NCo. Le projet prévoit un défrichage de la zone avant travaux. Conformément à l'avis de l'écologue, la coupe et le déboisement en période d'été austral est évité afin de préserver l'avifaune, et une vérification de l'absence de nid par un écologue sera également réalisée avant les opérations de déboisement et terrassement.

Le projet est associé à un programme d'aménagement paysager et de restauration écologique (lutte contre les envahissantes et replantation d'indigène). En phase travaux, les stations de *Nephrolepis cordifolia* (non protégée mais de valeur patrimoniale modérée) qui sont présentes en sous-bois à l'état initial seront reportés dans les aménagement paysager sur des espaces ombragés à l'échelle de la parcelle.

Le projet nécessite trois démolitions : la surface à démolir est de 608 m<sup>2</sup>.

Le projet est relié au réseau d'eaux usées situé le long de la rue Montaigne et entraîne un franchissement d'une ravine sèche. Le franchissement de ravine est présenté dans le dossier de déclaration loi sur l'eau. Le projet prévoit l'aménagement de 2250 m<sup>2</sup> de surfaces perméables pleine terre, 430 m<sup>2</sup> de surfaces semi perméable : dalle plantées et 5460 m<sup>2</sup> de surfaces imperméable

Une nouvelle voie de circulation est créé. Elle est également située hors zone NCo.

Une promenade est créée le long de la rue Charles Baudelaire, laquelle permet un retrait des bâtiments sur la rue.

Le corridor écologique en bordure de la Ravine est conservé.

Le projet créé 5 bâtiments. Ces îlots de construction sont fractionnés de sorte à permettre une meilleure ventilation.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit d'un programme mixte avec s'agissant du programme de logements une grande mixité sociale (du LLTS au PLI)

Sur la rue Charles Baudelaire des commerces prennent place en rez de chaussée.

Chaque groupe de logement possèdent son parking sous les logements.

Les halls d'entrée sont en lien avec les esplanades et en accès directe depuis les rues.

Le projet créé deux esplanades, une haute en lien direct avec la rue Charles Baudelaire et avec l'ensemble de l'opération; une esplanade basse, au coeur du projet en lien avec les espaces verts. C'est un espace dans lequel des potagers peuvent prendre place, un espace de jeux pour les enfants. Ce lieu est protégé des voitures et des flux rapides. Il n'est que piéton et circulation douce.

Un autre élément structurant du projet est la coulée verte. Il s'agit d'un espace tampon et de verdure perpendiculaire à la ravine et sa ripisylve non impactée.

Les principes architecturaux sont illustrés en annexe 5 dans le rapport d'esquisse.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article 214-1 du code de l'environnement.

Permis de construire avec avis de l'Architecte des Bâtiments de France

La dérogation à l'interdiction générale de défricher ne s'applique pas ici compte tenu de la taille globale du boisé (- de 4ha) dans laquelle sera pratiqué le défrichement. Pas d'interdiction de défrichement en lien avec le PLU, le Plan de Prévention des Risques Naturels et le code forestier. Il appartient néanmoins à l'ONF de statuer et celui ci est ainsi sollicité en parallèle pour valider l'analyse sur l'absence de dérogation à l'interdiction générale de défricher.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Logements	202 unités
Places de parking (R-1/RDC)	239 unités
Surface De Plancher	14 511 m <sup>2</sup>
Terrain global	0.82 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

25 et 59 Rue Charles Baudelaire  
97430 Le Tampon

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 55° 50' 21" 30 Lat. 21° 25' 94" 76

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Tampon est couvert par un PPR multirisques inondation et mouvements de terrain approuvé le 20 octobre 2017. Le site d'étude est contraint par des zones R1 et B2u au PPR multirisques. La commune est dotée d'un PPRT pour un dépôt de munition sur la Plaine des Câfres. Le site d'étude n'est pas concerné par les périmètres d'exposition aux risques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation Classée Pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ne concerne le périmètre. Absence de sites historiques industriels (BASIAS) et/absence de sites et sols pollués (BASOLS)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre de 500m du site inscrit Monument Historique le 12/01/2006 "Maison Roussel"
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Possiblement mais à minimiser par la conception des plateformes successives. Le projet prévoit la réutilisation locale du déblai en remblai dans la mesure du possible. Afin d'éviter l'apport et le déplacement de semences d'espèces invasives via le déplacement de ces terres, un suivi et une gestion rigoureuse des déblais seront réalisés. Les déblais seront acheminés vers un centre de tri ou de stockage des déchets inertes, conformément à la réglementation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du point de vue des habitats naturels et des espèces en présence, la sensibilité écologique s'avère relativement faible à modérée. Les espèces protégées sont absentes. Même si il s'agit pour la plupart d'espèces exotiques, un verger est présent qui représente une imposante strate arborée au coeur d'une zone urbaine. Le projet impacte le verger mais s'écarte du corridor écologique que constitue la ravine et sa coulée verte.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude n'a pas été l'objet d'une exploitation agricole recensée (sur base RPG) sur les 5 dernières années. Le secteur est situé en zone Ua au PLU du Tampon, zone qui correspond au grand centre-ville de l'agglomération du Tampon identifié par le Schéma d'Aménagement Régional en tant que pôle secondaire.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est concerné en partie par des risques R1 et B2u au PPRnaturels. Aucune construction ne repose sur ces zones R1 et B2u
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet qui comprend 202 logements et 239 places de parkings engendre du trafic. Il est situé en espace urbain à densifier au SAR et en zone Ua au PLU
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Source de bruit en phase chantier : Une charte chantier de faible nuisance est mise en place. Les entreprises organiseront leur travail en vue de limiter autant que possible les bruits de chocs et de chutes. Elles utiliseront des engins de chantier conformes à la réglementation. Les travaux seront réalisés exclusivement pendant les plages horaires autorisées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront réalisés dans les règles de l'art et ne devraient donc pas causer de dommages sur le patrimoine bâti.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier comme en phase d'exploitation, les éclairages seront dirigés vers le sol. Le plan d'éclairage sera visé par un écologue.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une charte chantier de faible nuisance est mise en place. Un arrosage régulier du chantier est opéré.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau qui décrira les surfaces imperméabilisées et le débit de restitution au milieu.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit le raccordement des eaux usées au réseau public situé le long de la rue Montaigne. Ce raccordement qui nécessite le franchissement de la ravine sèche entraîne un défrichage d'environ 60 m<sup>2</sup> en zone NCo du PLU. Le franchissement sera décrit dans la déclaration au titre de la loi sur l'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets ménagers</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consultation coordination en cours avec architecte des bâtiments de France: uniquement maison Roussel inscrite dans rayon de 500m. Le PLU identifie 2 des bâtis sur la parcelle en patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du code de l'urb.). Ces bâtis (photographiés en annexe 3) ne sont pas décrits dans l'atlas du patrimoine. Leurs démolitions est subordonnées à la délivrance d'un permis de démolir.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est situé dans une dent creuse, il répond aux objectifs globaux de densification et d'urbanisation prioritaire du SAR.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est réalisé sur une zone où conformément à l'OAP 6 du PLU du Tampon une seconde opération est projetée : Opération Mazeau Roussel objet de l'arrêté n°2019-3058/SG/DRECV portant décision de dispense d'évaluation environnementale.

Le cumul d'effet des deux projets est pris en compte et organisé par l'OAP 6 du PLU.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet prévoit des démolitions de bâtis pour lesquels un dossier technique "amiante" sera requis si le permis de construire de ces bâtis est antérieur au 1er juillet 1997. L'ABF sera sollicité.

Les logements projetés bénéficieront d'un raccordement au réseau collectif d'assainissement des eaux usées. Le branchement au réseau EU, les surfaces imperméabilisées et le débit de restitution EP au milieu naturel seront décrits dans le cadre de la procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Le maître d'ouvrage s'engage à élaborer une charte de chantier et à prendre toutes les mesures nécessaires en phase de travaux pour assurer la sécurisation des cheminements.

Le pétitionnaire s'engage à mettre en place des éclairages dirigés vers le sol tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation en suivant les recommandations de la SEOR.

Le défrichement sera réalisé en hiver austral et l'absence de nidification sera préalablement vérifiée par un écologue

Les stations de *Nephrolepis cordifolia* (non protégée mais patrimoniale) présentes en sous-bois seront reportées en aménagement paysager sur la zone.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet qui répond aux objectifs de densification et d'urbanisation prioritaire du SAR et du PLU (OAP) s'insère dans une dent creuse, dans un cadre urbain pré existant en adéquation avec les fonctionnalités projetées. Au regard de sa situation (hors zonage de protection des milieux naturels, hors PPR multirisques, hors périmètre de protection de captage AEP), de l'absence d'espèces protégées et des mesures d'insertion environnementales prises (défrichement hors période sensible, suivi par un écologue ; transplantation des espèces d'intérêts), nous estimons que le projet ne présente pas d'effet sensible qui nécessiterait de recourir à une analyse plus poussée d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage
ANNEXE 2 : Plan de situation
ANNEXE 3 : Reportage photographique (photographies datées de mars 2020)
ANNEXE 4 : Expertise écologique Résidence la Case
ANNEXE 5 : Rapport d'esquisse
ANNEXE 6 : Plan de Prévention multirisques
ANNEXE 7 : Pièce graphique du Plan Local d'Urbanisme
ANNEXE 8 : Plan de masse

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à MONTPELLIER

le, 19/11/2020

Signature

**SCCV LA CASE**  
4, Rue Parézy  
34000 MONTPELLIER  
Tél : 04 99 74 24 90 Fax : 04 99 74 24 90  
SIREN 883 636 003 RCS Montpellier 202000557

